Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_16-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 1er avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (23) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-3-16 Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan est administré par un organe délibérant, le comité syndical. Conformément aux statuts du PNR, ce comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux de chacune des communes membres à raison de deux délégués par commune : un délégué titulaire et un délégué suppléant, avec une voix délibérative par commune.

Il est proposé au conseil municipal de désigner son délégué titulaire et son délégué suppléant.

Lorsque le conseil municipal doit procéder à des nominations, l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_16-DE

Toutefois, le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
Le Conseil municipal élit comme délégués au Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :

- Délégué titulaire : Monsieur d'ABOVILLE Hubert
- Délégué suppléant : Monsieur HERVÉ Ismaël

23 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE